



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Personnes en situation de handicap et service civique

Question écrite n° 30232

Texte de la question

Mme Nadia Ramassamy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur les marges de progression quant à l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein du service civique. Si l'Agence du service civique ambitionne un taux de 2,5 % de volontaires en situation de handicap fin 2020, actuellement ce taux ne s'élève qu'à 1,5 %. Or elle rappelle que le service civique a fait ses preuves quant à l'obtention d'une formation, d'un emploi à l'issue de celui-ci mais aussi dans la valorisation de soi. Ce renforcement de la confiance en soi et la socialisation par la réalisation des missions relatives au service civique constitue une avancée manifeste pour tous les jeunes en situation de handicap vers l'emploi, et ce, alors que l'accès au marché de l'emploi est plus difficile pour ces jeunes. Aussi, elle constate que le manque de jeunes en situation de handicap dans les missions de service civique tient, en partie, à la relative coopération entre les maisons départementales des personnes handicapées et les acteurs qui recrutent des jeunes volontaires pour le service civique. Ainsi, elle lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour développer l'intégration de jeunes en situation de handicap au sein du service civique.

Données clés

Auteur : [Mme Nadia Ramassamy](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30232

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 octobre 2020

Question publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 3949

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)